

Le journal de l'Association des Propriétaires du Parc de Cointe

## ÉDITO

### Aménagement de l'avenue de Cointe : trois bonnes raisons d'aller de l'avant

Le projet d'aménagement de l'Avenue de Cointe (premier tronçon) a suscité de nombreuses réactions ce printemps. Si les avis émis nécessitent de revoir la copie, ils ne remettent pas en cause le bien-fondé du projet. Voici trois bonnes raisons d'aller de l'avant.

#### Le statut particulier de l'avenue de Cointe :

Le premier tronçon de l'avenue de Cointe dessert toutes les autres avenues du Parc. C'est celle qui nous accueille à l'entrée de notre domaine depuis le centre du « plateau » de Cointe en nous offrant cette belle perspective sur l'étang et son jet d'eau. Ceux-ci profitent à tous les résidents et sont emblématiques du Parc.

En corollaire, l'avenue de Cointe draine un trafic plus important que les autres avenues si bien qu'elle est la seule (avec l'avenue du Petit Bourgogne) où l'on marche sur les trottoirs et où l'on se parque sur la voirie. Elle est aussi le réceptacle d'un parking sauvage aujourd'hui difficilement maîtrisable.

#### L'urgence liée aux accidents :

La vétusté des trottoirs n'est pas toujours évidente pour tous. Or, il y a des chutes sur les dalles disjointes du Parc ! En moins d'un an, l'APPC a eu connaissance de 3 accidents (un enfant et deux adultes). L'une des victimes a toujours des séquelles ; nous en sommes désolés et nous nous devons d'agir.

© vidéo: Quatre.be



#### Des finances saines :

Notre trésorerie actuelle nous permet d'envisager pour cette avenue un projet qualitatif sans prise de risque financier et sans obérer l'avenir. Nous sommes bien entendu conscients des besoins d'investissement futurs : égouts, accotements...et nous nous devons d'investir chaque euro à bon escient.

Le tour de l'avenue de Cointe est arrivé. Savez-vous que depuis 2000, l'APPC a investi 1,8 million d'euros (euros constants de janvier 2025) dans les infrastructures ? Savez-vous que l'avenue de Cointe, parent pauvre du Parc, a reçu un seul petit pourcent de cette somme ?

Allons donc de l'avant... sans mettre l'APPC sur la paille !



### Projet d'aménagement de l'Avenue de Cointe

#### Mise sur pied d'un groupe de travail

Les réunions de consultation des résidents organisées fin 2024 et début 2025, vous le savez, n'ont pas rencontré le succès espéré, loin s'en faut. L'appel aux avis lancé à l'AG a été mieux suivi. Il était minuit moins cinq ! A ce jour, une cinquantaine de résidents, soit un quart d'entre eux, ont exprimé leurs avis.

#### 10 grandes tendances en ressortent (par ordre décroissant d'occurrence):

1. Projet trop complexe / revenir à plus simple
2. Coût du projet trop élevé / prudence budgétaire requise
3. Pas d'ondulation dans les cheminements / maintenir des cheminements droits
4. Anticiper les besoins des autres avenues / maintenir un certain équilibre
5. Ponton non pertinent et/ou dangereux
6. Garder les taxis / réduire leur volume
7. Garder les cerisiers du Japon
8. Risques d'embouteillage et d'embarras de circulation liés à la chicane
9. Création d'un groupe de travail avec un représentant par avenue
10. Remerciement pour le travail fourni par le CA au service du Parc

#### Ces avis vont nous permettre de rebattre les cartes du projet

Afin d'assurer un caractère participatif à la démarche, nous avons décidé de constituer un groupe de travail composé des personnes qui ont spontanément proposé leur aide dans la foulée de l'AG. La plupart d'entre eux ont de belles compétences dans le domaine de l'aménagement des sites. Nous avons été attentifs à ce que chaque avenue soit représentée, pour rencontrer ainsi le souhait de certains résidents.

Le groupe de travail se réunira deux fois avant les congés d'été. La suite des discussions ou des études ne sera pas attendue avant le mois de septembre pour respecter une trêve estivale souhaitable pour tous. Une version collégiale du projet sera alors finalisée à la rentrée, présentée lors d'une nouvelle séance de consultation ouverte à tous les résidents et mise au vote lors d'une assemblée générale extraordinaire, qui prendra place, nous l'espérons, en automne.

#### Composition du Groupe de travail (par ordre alphabétique)

##### Conseil d'administration

- Christophe Houbion – administrateur
- Pierre Demoitié – administrateur
- Angélique Derclaye – secrétaire
- Milan Mahaux – observateur

##### Résidents

- Maxime Bréda – Av. de Beaumont
- Xavier Coton - Av. des ormes
- Guillaume Dekemexhe - Av. du hêtre
- Benoît Heinrichs - Av. du mémorial
- Jean Kattus - Av. des platanes
- Michel Leroy - Av. de la laiterie
- Baptiste Simon - Av. du hêtre
- Lionel Soccal - Av. de Cointe
- Christelle Spronck - Av. du Petit Bourgogne

*Pour tout courrier, écrire à [appccointe@gmail.com](mailto:appccointe@gmail.com), merci*

Grand merci à tous ceux qui nous ont écrit pour donner leurs avis.  
Il ne nous sera malheureusement pas possible de répondre personnellement à cet abondant courrier !

## Travaux Avenue du Petit Bourgogne

Les travaux de reconstruction de deux tronçons de trottoirs particulièrement dégradés de cette avenue ont pris fin en avril. Tout a été fait pour consolider au mieux ces trottoirs, et les rendre facilement praticables et esthétiques. Ils ont été réalisés sur commande de l'APPC et à ses frais, représentant un coût de 80.000 eu T.V.A.C. Ils ont été coordonnés bénévolement par Madame Emilie Gilliard, architecte, résidente de cette avenue et membre du Conseil d'administration de l'APPC jusqu'à fin mars 2025. Nous la remercions pour cet engagement important. L'APPC tient également à remercier les résidents de l'avenue pour la patience dont ils ont fait preuve pendant toute la durée des travaux, qui fut, bien malgré nous, un peu plus longue que prévue en raison de sa concomitance avec les travaux de pose de la fibre par Proximus.

## ECHOS DU PARC

### Propreté des accotements : l'affaire de tous

Certains d'entre vous nous interpellent sur la propreté des accotements et l'entretien des abords de leur propriété avec une question récurrente : qui est en charge de quoi ?

Si notre règlement prévoit qu'il incombe aux résidents de veiller à ce que les abords de leur habitation soient toujours en parfait état d'entretien et de propreté (article 5.1), les choses sont en pratique plus complexes et les responsabilités plus partagées.

Voici donc un rappel des bonnes pratiques qui incombent à chacun :

**1. Les déchets sur la voirie :** beaucoup d'entre eux proviennent de sacs poubelles éventrés par les animaux, notamment les oiseaux (il ne suffit donc pas de les placer en hauteur). L'APPC recommande vivement de mettre vos sacs jaunes ou gris et déchets verts dans les conteneurs *ad hoc* disponibles à la Ville de Liège. Il ne rentre pas dans les missions de l'APPC de faire procéder au ramassage des immondices, même si l'entreprise en charge des espaces verts y contribue parfois.

**2. Les déjections canines :** c'est bien connu, chaque propriétaire de chien, qui reste tenu en laisse, en fait son affaire. Quatre poubelles publiques (Ormes, Hauzeur, Etang et Beaumont) sont maintenant à disposition dans le Parc. Elles sont vidées par les services communaux.

**3. Les adventices :** l'entreprise en charge de l'entretien des espaces verts du Parc procède à plusieurs traitements entre mai et novembre. Cela peut néanmoins être insuffisant lors de météos propices aux herbes folles ou à certains endroits où le sol est davantage exposé. Dans un souci d'harmonie, il est demandé à chaque résident de faire un petit rafraîchissement de son trottoir lorsque cela s'avère nécessaire.

**4. Les feuilles mortes :** deux ramassages sont prévus dans le cadre d'une convention entre l'APPC et la Ville de Liège (mi-novembre et mi-décembre). Comme pour les adventices, un ramassage intermédiaire par les résidents est toujours souhaitable. Il est cependant interdit de rejeter ses propres feuilles sur l'espace public et de faire des tas (voir APPC Flash n° 25).

**5. Les filets d'eau :** l'entreprise en charge de l'entretien des espaces verts du Parc procède à deux nettoyages annuels (ramassage des feuilles mortes), ce qui devraient en principe être suffisants. Il appartient cependant aux résidents de dégager ces filets d'eau des graviers qui les encombrant et qui pourraient, à terme, boucher les avaloirs.

**6. Les avaloirs :** l'APPC fait procéder par une firme spécialisée à deux curages annuels de la centaine d'avaloirs que comptent nos avenues.

Alors, on s'y met tous ?



## Espaces verts

Depuis la mi-avril, les beaux jours arrivant, nos espaces verts ont repris quelques couleurs. Les parterres ont été nettoyés et de nouvelles plantations y ont été apportées. Il en est de même autour de l'étang où des hydrangeas ont été plantés. Le jardinet devant le secrétariat est dorénavant, lui aussi, fleuri.

Les rejets des aubépines de l'avenue de la Laiterie – qui semblent avoir survécu au feu bactérien (et nous nous en réjouissons) – ont été coupés. Une taille respectueuse est prévue à l'automne.

L'APPC continue de mettre tout en œuvre pour embellir notre Parc. Avec vos propres aménagements, continuons dans cette voie !



## INFOS PRATIQUES

### APPCCONTACT

Rédactrice en chef :  
Béatrice Smal-Goffin  
Graphiste : dominosnyers@skynet.be

Secrétariat de l'A.P.C.asbl  
avenue de Cointe, 23, 4000 Liège  
04 252.53.56  
[appccointe@gmail.com](mailto:appccointe@gmail.com)

### L'APPC en vacances

Le secrétariat sera fermé du 9 au 25 juillet ainsi que tous les vendredis du mois d'août. L'organe de gestion quant à lui se réunira une dernière fois le 24 juin et reprendra ses travaux la première semaine de septembre.

Bonnes vacances à tous !

---

Vous désirez proposer un article? N'hésitez pas à nous contacter :  
[appccointe@gmail.com](mailto:appccointe@gmail.com)